

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 2023-90****OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE (COS44) POUR L'ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAU AUX AGENTS COMMUNAUX**

L'an 2023, le 29 novembre à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 22/11/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Franck CLOUET pouvoir à Thierry GADAIS
Stéphanie MELOT pouvoir à Yves-Marie DELANOE
Karine DESVARD pouvoir à Pascale CORMERAIS
CLOUET, Stéphanie MELOT, Karine DESVARD

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ

Désignation d'un secrétaire de séance : Katell RABY a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Franck CLOUET

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

CONSIDERANT la délibération 2022-05 du 29 janvier 2022 portant sur l'attribution de chèques cadeaux au personnel municipal ;

EXPOSÉ

La collectivité est adhérente au Comité des Œuvres Sociales de Loire-Atlantique (COS44), association loi 1901. Cette association permet de verser diverses prestations aux agents communaux telles que primes de mariage, de naissance, aide aux vacances, etc...

La collectivité souhaite offrir aux agents de la collectivité pour Noël un chèque cadeau d'une valeur de 80 €. La distribution de cet avantage se fera via cet organisme.

Il est demandé au conseil municipal d'octroyer au COS44 une subvention d'un montant total de 5 974,40 € au titre de la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDE** d'attribuer au personnel communal un chèque cadeau d'une valeur de 80 € (quatre-vingts euros) par agent ;

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **PRÉCISE** que les bénéficiaires de ces chèques cadeaux sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels présents le 25 décembre 2023 quelle que soit la date de recrutement ;
- **DÉCIDE** d'octroyer au COS44 une subvention d'un montant total de 5 974,40 € au titre de la prestation ;
- **DIT** que les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ont été inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire

Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

